

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet

N° 89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 27/06/2025 N° D2025-50

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Convention de partenariat et d'objectifs pour la coordination des outils de développement et de promotion du projet « Jurassic Vélo Tours ».

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « **Signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000 €** » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

PREAMBULE

Le produit touristique « Jurassic Vélo Tours », initié et piloté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, est en cours de déploiement sur 9 EPCI partenaires (communautés de communes Terre d'Émeraude, Grand Pontarlier, Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, Plateau de Frasnès et du val du Dugeon, Haut-Jura-Arcade, station des Rousses, Grandvallièrre, Haut Jura Saint-Claude, Haut-Bugey Agglomération).

Le produit s'accompagne d'une charte graphique, d'un site internet et d'une application de guidage permettant de s'affranchir de la signalétique directionnelle et de donner des informations touristiques sur les principaux sites traversés. Le PNR assure la coordination globale du projet, y compris sur les volets numérique et communication, anime les programmes et les actions financés en partie par la programmation du Parc, et subventionnés par l'Etat et les deux Régions.

Ce projet nécessite une forte implication des EPCI quant au référencement de l'offre, la promotion, le suivi des parcours, ou encore l'entretien des mobiliers.

Pour ce qui concerne le territoire de Haut-Bugey Agglomération, les mobiliers sont en cours de pose sur les 6 parcours déjà actifs.

Il est demandé aux EPCI partenaires de participer aux dépenses liées à l'hébergement et à la maintenance des outils numériques, non éligibles aux subventions, et évaluées au total à 4 470 € TTC par an.

Il est proposé de répartir les coûts par collectivité partenaire au prorata du nombre de parcours de chaque territoire. Dans ce cadre, le PNR souhaite que les EPCI partenaires s'engagent pour 2 ans en marquant la collaboration par une convention de partenariat et d'objectifs.

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de partenariat et d'objectifs 2025-2026 fixant les engagements de chaque partie, Parc Naturel Régional du Haut-Jura et collectivités partenaires.

La convention fixe :

- Les engagements et actions de coordination globale du projet confié au PNR, tels que le suivi du cahier des charges, la recherche de financements, la mise à disposition des outils collectifs, l'accompagnement dans le développement de la chaîne de services associés, la mobilisation de certaines ressources humaines du PNR, la maintenance du site internet et de l'application, le pilotage des actions de promotion ;
- L'engagement des collectivités partenaires, tels que la veille sur la praticabilité des routes et chemins, la mise à jour des outils déployés comme le back office de l'application concernant les contenus, la mise en place d'actions de promotions du produit, leur participation aux opérations de communication, ou encore le lien aux acteurs de terrains, à l'exemple des loueurs.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Haut-Bugey Agglomération s'engage à payer les factures de maintenance du site internet et de l'application selon la clé de répartition 2025 ci annexée, soit 189,50€ environ (Société lkuzo), payable en juillet et 507,79€ environ (Société Solo Agilis – Sweepin) payable en début de chaque année.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT

